

# BALO

## BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### **Avis de convocation / avis de réunion**

**SRP GROUPE**

Société anonyme à Conseil d'administration  
au capital de 4 761 871,68 euros  
Siège social : 1 rue des Blés ZAC Montjoie 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex  
524 055 613 RCS Bobigny

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le jeudi 26 mars 2026, à 10 heures, au 1 impasse du Pilier, 93210 La Plaine Saint-Denis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

**À titre ordinaire :**

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024
4. Renouvellement du mandat de Madame Émilie Patou en qualité d'administratrice
5. Renouvellement du mandat de Madame Brigitte Tambosi en qualité d'administratrice
6. Ratification de la cooptation de Madame Rachel Marouani en qualité d'administratrice
7. Ratification de la cooptation de Monsieur Eric Dayan en qualité d'administrateur
8. Ratification de la cooptation de Madame Laurence-Anne Parent en qualité d'administratrice
9. Ratification de la cooptation de Monsieur Jany Gerometta en qualité d'administrateur
10. Ratification de la cooptation de Madame Sophie Dahan en qualité d'administratrice
11. Ratification de la cooptation de Monsieur Albin Jacquemont en qualité d'administrateur
12. Renouvellement du mandat de Monsieur Albin Jacquemont en qualité d'administrateur
13. Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce
14. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux, mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce
15. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre du même exercice au Président-Directeur Général de la Société
16. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre du même exercice au Directeur Général délégué de la Société
17. Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2025
18. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général délégué au titre de l'exercice 2025
19. Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2025
20. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ou attribués au titre du même exercice au Directeur Général délégué de la Société en fonction jusqu'au 19 juin 2025
21. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

**À titre extraordinaire :**

22. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription
23. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription et avec délai de priorité facultatif, par offre au public autre que les offres au public mentionnées à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier

24. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public mentionnée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier
25. Délégation de pouvoir à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre par la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces consentis à la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription
26. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise
27. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription
28. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme en faveur d'adhérents à un plan d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers
29. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux ; renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription
30. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues

**A titre ordinaire :**

31. Pouvoirs pour formalités

\*\*\*

**A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale**

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au cinquième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit le 19 mars 2026 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, à savoir Uptevia Service Assemblées 90 – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex (« Uptevia »), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité.

— Pour les actionnaires au nominatif, cette inscription en compte le 19 mars 2026 à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes de titres nominatifs est suffisante pour leur permettre de participer à l'assemblée générale ;

— Pour les actionnaires au porteur, conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, l'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires bancaires ou financiers habilités est constatée par une attestation de participation délivrée par ces derniers, qui doit être mise en annexe :

(1) du formulaire de vote à distance ;

(2) de la procuration de vote ; ou

(3) de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation (dans les conditions précisées ci-après) peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Si le transfert de propriété intervient avant le 19 mars 2026 à zéro heure, le vote exprimé par correspondance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation du cédant seront invalidés à hauteur du nombre d'actions cédées et le vote correspondant à ces actions ne sera pas pris en compte. A cette fin, son intermédiaire notifiera le transfert de propriété à la société ou à son mandataire et lui transmettra les

informations nécessaires. En revanche, si le transfert de propriété intervient après cette date, le vote exprimé du cédant demeurera valable et le vote sera comptabilisé au nom du cédant, nonobstant toute convention contraire.

## **B) Modes de participation à l'assemblée générale**

Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée peuvent :

- Assister personnellement et physiquement à l'assemblée,
- Voter par correspondance,
- Donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions des articles L. 225-106 et L.22-10-39 du Code de commerce ou adresser une procuration à la société sans indication de mandat (pouvoir au président).

### **1. Participation à l'assemblée générale**

Les Actionnaires désirant assister physiquement à l'Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission par voie postale ou électronique de la façon suivante :

#### **1.1 Demande de carte d'admission par voie postale**

- pour l'actionnaire nominatif : se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ou demander une carte d'admission à Uptevia Service Assemblées 90 – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex.
- pour l'Actionnaire au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

#### **1.2 Demande de carte d'admission par voie électronique**

Les Actionnaires souhaitant participer en personne à l'Assemblée Générale peuvent également demander une carte d'admission par voie électronique selon les modalités suivantes :

- **Pour l'Actionnaire au nominatif :**
  - o pour les actionnaires au nominatif pur : ils peuvent accéder au site de vote via leur Espace Actionnaire à l'adresse suivante : <https://www.investors.uptevia.com>. Les actionnaires au nominatif pur doivent se connecter à leur Espace Actionnaire avec leurs codes d'accès habituels. Après s'être connecté à leur Espace Actionnaire, ils doivent suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander sa carte d'admission.
  - o pour les actionnaires au nominatif administré : ils peuvent accéder au site de vote via le site VoteAG à l'adresse suivante : <https://www.voteag.com>. Les actionnaires au nominatif administré doivent se connecter à VoteAG avec les codes temporaires transmis sur le Formulaire unique de vote. Une fois sur la page d'accueil du site, ils doivent suivre les indications à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.
- **Pour l'Actionnaire au porteur :** il appartient à l'Actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non à la plateforme sécurisée VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières. Seuls les Actionnaires au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au service VOTACCESS peuvent faire leur demande de carte d'admission en ligne. Si l'établissement teneur de compte de l'Actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'Actionnaire doit s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il doit ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions SRP Groupe et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

## 2. Vote par correspondance ou par procuration

### 2.1. Vote par correspondance ou par procuration par voie postale

Les Actionnaires souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée Générale, ou à toute autre personne habilitée peuvent :

- **Pour l'Actionnaire dont les actions sont inscrites au nominatif** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : Uptevia Service Assemblées 90 – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex.
- **Pour l'Actionnaire dont les actions sont inscrites au porteur** : demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres. Ledit formulaire unique devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et retourné à l'intermédiaire qui l'adressera à : Uptevia Service Assemblées 90 – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex.

Par ailleurs, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration est disponible sur le site Internet de la Société, <https://showroomprivegroup.com> (rubrique « Investisseurs », onglet « Assemblées Générales »).

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par le service Assemblées Générales de Uptevia, au plus tard le troisième jour précédant la date de l'assemblée.

En aucun cas les formulaires de vote ne doivent être retournés directement à la Société par voie postale.

### 2.2. Vote ou procuration par voie électronique

Les Actionnaires ont également la possibilité de transmettre leurs instructions de vote et désigner ou révoquer un mandataire par Internet avant l'Assemblée Générale, sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après :

- **Pour l'Actionnaire au nominatif** :
  - pour les actionnaires au nominatif pur : ils peuvent accéder au site de vote via leur Espace Actionnaire à l'adresse suivante : <https://www.investors.uptevia.com>. Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter à leur Espace Actionnaire avec leurs codes d'accès habituels. Après s'être connecté à leur Espace Actionnaire, ils devront suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.
  - pour les actionnaires au nominatif administré : ils peuvent accéder au site de vote via le site VoteAG à l'adresse suivante : <https://www.voteag.com>. Les actionnaires au nominatif administré devront se connecter à VoteAG avec les codes temporaires transmis sur le Formulaire unique de vote. Une fois sur la page d'accueil du site, ils devront suivre les indications à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire
- **Pour l'Actionnaire au porteur** : il appartient à l'Actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières. Seuls les Actionnaires au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au service VOTACCESS peuvent voter en ligne ou désigner ou révoquer un mandataire par Internet.
  - Si l'établissement teneur de compte de l'Actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'Actionnaire doit s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions SRP Groupe et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.
  - Si l'établissement teneur de compte de l'Actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut toutefois être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R.22-10-24 du Code de commerce, selon les modalités suivantes :

L'Actionnaire devra envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : [ctmandataires-assemblees@uptevia.com](mailto:ctmandataires-assemblees@uptevia.com). Ce courrier électronique devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la société concernée, date de l'Assemblée Générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les noms, prénoms et si possible l'adresse du mandataire.

L'Actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titres d'envoyer une confirmation écrite à Uptevia Service Assemblées 90 – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées par le service Assemblées Générales de Uptevia au plus tard la veille de l'Assemblée Générale, soit le mercredi 25 mars 2026, à 15h (heure de Paris).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée. Toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Tout Actionnaire, titulaire d'actions inscrites en compte titres nominatifs ou au porteur, ayant décidé d'exprimer son vote à distance, envoyé une procuration ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, ne peut plus choisir, un autre mode de participation à l'Assemblée Générale.

La plateforme sécurisée VOTACCESS est ouverte jusqu'au mercredi 25 mars 2026 à 15h. Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il vous est recommandé de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour voter.

### **C) Questions écrites**

Jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 20 mars 2026, tout actionnaire peut adresser des questions écrites au Président du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce.

Les questions doivent être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception à : SRP Groupe, Président du Conseil d'administration, « Questions écrites pour l'assemblée générale », 1, rue des Blés ZAC Montjoie 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex, France, ou par voie électronique à l'adresse suivante : [investor.relations@showroomprive.net](mailto:investor.relations@showroomprive.net). Pour être prises en compte, les questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Une réponse commune peut être apportée à ces questions dès lors qu'elles présentent le même contenu. La réponse à une question écrite est réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure sur le site Internet de la Société : <https://showroomprivegroup.com> (rubrique « Investisseurs », onglet « Assemblées Générales »).

### **D) Documents mis à la disposition des actionnaires**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, tous les documents qui doivent être communiqués dans le cadre de cette assemblée générale, conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce, sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse suivante : 1, impasse du pilier, 93210 La Plaine Saint-Denis, France.

Par ailleurs, les documents destinés à être présentés à l'assemblée générale ainsi que les autres informations et documents prévus par les articles R. 22-10-23, R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sont disponibles sur le site Internet de la Société, <https://showroomprivegroup.com> (rubrique « Investisseurs », onglet « Assemblées Générales »).

Dans la mesure où les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la Société et conformément aux dispositions de l'article R. 225-88 du Code de commerce, il ne sera pas donné suite aux demandes d'envoi de documents qui pourraient être adressées à la société.

### **E) Retransmission de l'Assemblée Générale**

Conformément aux dispositions des articles L. 22-10-38-1 et R. 22-10-29-1 du Code de commerce, l'assemblée générale fera l'objet d'une retransmission audiovisuelle en direct, accessible sur le lien suivant : <https://app.livestorm.co/p/26ca5c62-cec9-4339-852d-a68ea4b6c849>

Un enregistrement pourra être consulté sur le site internet de la Société au plus tard sept jours ouvrés après la date de l'assemblée générale et pendant au moins deux ans à compter de sa mise en ligne.

**Le Conseil d'administration**